



Quelle santé pour les enfants protégés ?



Jeudi 7 mai 2020, salle Raugraff, Nancy (54)

« La santé, c'est tout, bien se nourrir, faire du sport, boire 1,5 litre par jour, éviter d'être malade, être humain quoi. Je fais du sport au lycée mais ici je n'ai pas le temps. Je cours ou quand je suis chez moi je fais du vélo. Travailler c'est bon pour la santé mentale. Il y a pas que physique il y a moral, mental, comment on se sent, c'est ça la santé aussi » . Théo, 16 ans, interviewé dans le cadre d'une enquête consacrée à l'accès à la santé des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance semble s'être parfaitement approprié la définition de la santé par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) : « un état de complet bien-être physique, mental et social et (...) pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité » .

Les travaux d'étude montrent pourtant que la santé des enfants confiés à l'ASE est souvent plus précaire que celles de leurs pairs : moindre accès à la prévention et aux soins, forte prévalence de situations de handicap et de problématiques psychiques... La question se pose ainsi de savoir comment l'accompagnement en protection de l'enfance peut favoriser un meilleur accès à la santé. Comment s'assurer que les besoins fondamentaux des enfants accompagnés sont assurés tout au long du parcours en protection de l'enfance ? Comment les professionnels peuvent-ils travailler concomitamment à cet objectif ?

Dès le plus jeune âge le bien-être des enfants est observé dans des actions de prévention (notamment portées par les services de Protection Maternelle et Infantile). Lorsque les besoins de l'enfant ne sont pas assurés, une évaluation du risque de danger ou d'un danger avéré est alors appelée à être effectuée par les services départementaux (PMI, Foyer de l'Enfance, Pouponnière, ...). Cette démarche demande alors à reposer sur des indicateurs fiables et pertinents, interrogeant l'harmonie du développement global de l'enfant. Quand un accompagnement est nécessaire, c'est sur la même ligne directrice que doit s'opérer l'intervention professionnelle : en se fondant sur les étapes du développement de l'enfant, comment lui assurer un cadre bienveillant et un environnement favorisant son bien-être ?

La santé des enfants protégés peut être encore davantage fragilisée lorsqu'ils sont en situation de handicap, qu'ils présentent une pathologie ou encore une addiction. Aux besoins liés aux difficultés somatiques et psychiques s'ajoutent alors les enjeux d'une coordination entre professionnels (relevant des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, de la justice et de la MDPH) nécessaire au bien-être des enfants.

Au travers de témoignages d'expert et d'échanges, la journée permettra d'interroger les leviers pouvant favoriser la santé des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, de la période prénatale à leur majorité.

1. Séverine Euillet, Juliette Halifax, Pierre Moisset et Nadège Séverac. L'accès à la santé des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : accès aux soins et sens du soin. Recherche financée par le Défenseur des droits et le fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie. Mars 2016. p. 141.

2. Constitution de l'ONU. 7 avril 1948.

Quelle santé pour les enfants protégés ?

7 mai 2020, Nancy

PROGRAMME :

8h15 – Accueil café

9h – Ouverture de la journée

- Jean-Pierre MERCIER, Président de l'OHS Lorraine
- Maire de Nancy, ou son représentant (*sous réserve*)
- Président du Département de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant (*sous réserve*)

9h45 – Caractériser le risque ou le danger dans le domaine de la santé

- Fabienne NICOLAS, Juge des Enfants
- Dr Martine HUOT-MARCHAND, ancien médecin de PMI
- Sylvie MUZZARELLI, Responsable de la CEMMA

11h – Favoriser un meilleur suivi de la santé des bébés et des jeunes enfants

- Le programme d'expérimentation PEGASE. Aurélie GRANDCLAIR et Gaétan BRAULT, psychologues au Département 88, membres du Bureau de l'AFIREM Grand Est

11h45 – Accompagner la double vulnérabilité : mieux articuler compensation du handicap et protection de l'enfance

- Patricia FIACRE, conseillère technique CREA Nouvelle Aquitaine
- Yves RIZK, Directeur Pôle Education et Polyhandicap, AEIM

12h30 – 14h00 : Pause Déjeuner (libre)

14h – Les nouveaux risques et leur prévention à l'adolescence

- La santé sexuelle des jeunes. Marie-Thérèse BAZILLE, infirmière coordinatrice, Maison des adolescents, OHS de Lorraine
- Les nouvelles addictions. Dr Jean-Noël FIUMANO, CSAPA de Meurthe-et-Moselle

15h – Les troubles psychiques à l'adolescence

- Dr Alexandre NOVO, pédopsychiatre, chef de clinique en pédopsychiatrie, CHU de Reims

15h45 – Le point de vue des jeunes accompagnés

- Association Tremplin 54 (*sollicitée*)

16h – Coordonner les interventions pour promouvoir la santé de l'enfant

- Agnès GINDT-DUCROS, Directrice de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)

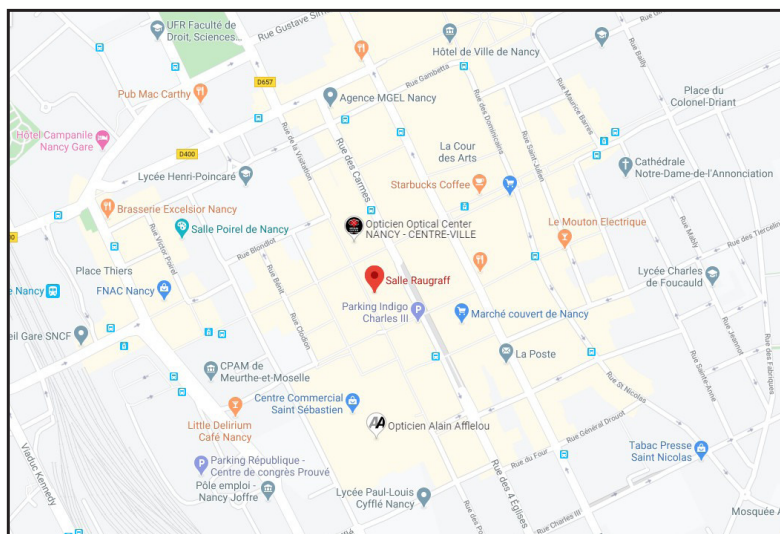
16h30 – La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

- Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance (*sous réserve*)

17h – Clôture de la journée

PUBLIC CONCERNÉ :

Tous professionnels du champ de la protection de l'enfance, et concernés par ce sujet : Professionnels de l'éducation spécialisée, professionnels de santé, cadres intermédiaires et de direction des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'enfance, et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.



INFORMATIONS PRATIQUES :

Date : jeudi 7 mai 2020

Lieu : Nancy, salle Raugraff, 13 bis rue des Ponts (5 mn à pied de la gare de Nancy Ville)

Coût : 25 euros

Inscription préalable obligatoire en ligne :

<https://tinyurl.com/sgs8s5d>

Renseignements par téléphone :

- **03 83 37 90 81** (Antenne Lorraine du CREAI)

- ou **03 26 68 35 71** (Siège du CREAI à Châlons)

ou par e-mail : nancy@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est - n° Siret : 775 611 759 000 41 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 21510001051 auprès du Préfet de Région de Champagne-Ardenne

